

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2027



EDUCATEUR TERRITORIAL des APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

statut particulier : décret 2011-605 du 30 mai 2011

B-9

En 2027, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR <u>au 1^{er} janvier</u> de l'année de la LISTE D'APTITUDE
• Opérateur qualifié des APS • Opérateur principal des APS	• examen professionnel • 10 ans au moins de services effectifs, en position d'activité ou de détachement, dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat • dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des APS • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2026

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ